

# Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base du cadre de base (INP)

---

## Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative « aux droits de la personne entendue (audition) »

**Grade minimum requis pour la fonction** : inspecteur de police

## Compétences transversales

### Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

### Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

### Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
juliane.flamecourt @hainaut.be

- être capable de travailler en équipe – en binôme
- être capable de travailler en équipe

**Implication active** dans les diverses réunions fixées par l'APPH, délibérations, évaluations, etc...

### Compétences techniques

- Maîtriser les dispositions légales et réglementaires en lien avec l'audition :
  - La Loi sur la détention préventive du 20/07/90 ;
  - La Loi concernant l'emploi des langues dans les affaires juridiques du 15/06/35 ;
  - La Loi dite « Salduz »: Loi du 13 août 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle
  - La loi Salduz+ (loi du 21/11/2016, MB du 24/11/2016),
  - COL 08/2011 et 10/2011 révisées le 24/11/2016
- Maîtriser la finalité de la prise d'audition
- Maîtriser les techniques de base de l'audition
- Etre à même de faire intégrer tous ses principes au travers de jeux de rôle.
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

### Prérequis :

Occuper une fonction au sein de laquelle le policier est amené à appliquer les principes légaux en lien avec les droits de la personne entendue.

**Lieu de travail :** Jurbise (déplacements possibles)

**Régime de travail :** fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

### Dépôt des candidatures

**Mode :** Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

**Ouverture de l'offre :** 03/01/2018

**Date limite :** validité de l'offre + 1mois

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
juliane.flamecourt @hainaut.be